



DE L'ABONNEMENT. La Haye. Provinces. Par an... 26 fl. 30 fl. Par six mois... 14 » 16 » Par trois mois... 7 » 8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Luge Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht (Noordzijde). BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye.

LA HAYE 22 Mars.

Le Staats-Courant de ce jour publie le texte de la convention conclue entre les Pays-Bas et la Belgique, relativement à l'écoulement des eaux de Flandres, convention basée sur le traité de paix de 1839 et que nous avons publiée dans le Journal de La Haye du 5 juillet dernier.

On écrit d'Arnhem, 20 mars. On apprend que la ville de Arnhem a souscrit, pour compte de la ville, à l'emprunt voté par le conseil municipal pour une somme de florins 40,000; le Bovenhof pour 10,000, l'hôpital pour fl. 15,000, l'église protestante pour 5,000, la confrérie de St.-Antoine pour fl. 5,000 et l'hospice de St.-Johanna pour une somme de fl. 5 à 6,000.

Il a eu lieu à Amsterdam la vente de thé. Voici quels ont été les prix qu'on y a réalisés: Congo de 96 à 131 c.; Pecco 205 c.; Tékay 115 c.; Hysan 174 à 263 c.; Usim 135 à 140 c.

On a retiré 1499 balles de coton Amérique au prix de 28 à 30 c. Les 5200 saumons d'étain retirés par la Société du Commerce de Rotterdam ont été vendus de la main sous la condition que ladite société s'engage à acheter en vente aucun étain d'ici au 15 août prochain.

Le navire La ville de Schiedam, capitaine Andriessen, venant de Rotterdam et en destination pour Rotterdam a touché fond à Huisduinend près de Brouwershaven, et sans l'assistance du bateau à vapeur Kinderlijk, qui a réussi après bien des efforts à le remonter sur le flot, le navire eût été complètement perdu.

La commune de Waalwyk a été de nouveau affligée par un incendie. Dans la soirée du 18, vers 6 heures et demie, le feu a éclaté dans la demeure d'une fabricant de sabots. Le feu a été éteint par un fort vent s'est propagé avec une vitesse effrayante, six maisons, sont devenues la proie des flammes, une partie des écuries de la maréchassée a été consumée avec les fourrages, la déper est considérable; on ignore encore la cause de cet incendie.

On écrit de Waterloo: Nous avons eu ici, ces jours derniers la visite, de M. le baron de Richthausen, ministre de Hanovre à La Haye et à Bruxelles, qui a parcouru le champ de bataille. Ce diplomate a donné les ordres nécessaires pour la restauration du monument consacré à la mémoire des soldats français qui se battirent en combattant contre l'armée française. Il doit avoir le honneur de cette commune de vouloir bien surveiller le bon et régulier entretien de la butte du lion de Waterloo ayant été négligé depuis quelques années, on assure que la commission royale des monuments se propose de faire un rapport à M. le ministre de l'intérieur, sur la nécessité de faire exécuter quelques travaux propres à lui conserver sa destination.

Un journal belge, l'Indépendance, contient l'article suivant: Nous avons applaudi dès le premier jour où il en a été question, au projet du gouvernement néerlandais, de combler tous

les déficits antérieurs, et de mettre par une seule opération ses finances dans une situation normale.

Dans un pays où le crédit est aussi développé, où tant de fortunes reposent sur celle de l'Etat, les finances est la première condition de la prospérité générale. Or depuis 1830, la Hollande avait marché de déficit en déficit, accumulant emprunt sur emprunt, de manière à causer une inquiétude sérieuse, car ce système n'eût pu se prolonger davantage sans conduire à une effroyable banqueroute.

En Angleterre, sir Robert Peel n'a pas hésité à demander le vote d'un impôt extraordinaire sur les revenus, et les représentants du peuple anglais peuvent certes se féliciter d'avoir donné leur assentiment à la mesure. Avec cette ressource nouvelle les déficits ont été comblés, et toute inquiétude sur l'avenir a disparu; aujourd'hui les ressources dépassent les besoins; l'amortissement, qui opère au moyen de l'exécution des recettes sur les dépenses, a pu être repris après avoir été suspendu pendant plusieurs années, et par là la position de l'Angleterre s'est améliorée au point de rendre facile une conversion qui doit procurer au trésor une économie annuelle, d'abord de 16, puis de 32 millions de francs, sans augmenter d'une livre sterling le capital nominal de la dette publique.

On pouvait prévoir tous ces résultats; néanmoins l'impôt sur les revenus n'a pas été adopté sans résistance. Dans les Pays-Bas il y aura aussi un moment critique à passer, mais on peut tenir pour certain que trois ans ne s'écouleront pas, sans qu'on ait hautement à se féliciter de la fermeté dont le gouvernement a fait preuve dans cette circonstance difficile. Déjà même la hausse qu'ont éprouvée tous les fonds publics par suite du vote du projet, est un accroissement dans la somme de la richesse nationale, supérieur de beaucoup au montant de l'impôt extraordinaire. Par ce fait seul la charge imposée au pays est plus que compensée.

Pour alléger du reste, autant que possible, le poids de cette charge, le gouvernement néerlandais a groupé ensemble plusieurs combinaisons. Dans un impôt sur les propriétés, les revenus, il y a quelque chose qui répugne aux possesseurs, ce sont les investigations auxquelles il soumet leur intérieur et leur fortune. Deux moyens sont offerts pour se libérer de l'impôt; un don gratuit et la participation à un emprunt à 3 p. c.

Le don gratuit n'est pas autre chose que l'anticipation de l'impôt; mais il doit éviter à ceux qui y participent pour une somme notablement équivalente à leurs moyens, l'obligation de faire connaître l'état réel de leur fortune, et il les soustrait à l'obligation du serment. Il leur assure en outre une réduction d'un quart dans le montant de leur quote-part de l'impôt, par une disposition en vertu de laquelle les certificats délivrés aux donateurs doivent être reçus pour un tiers au-dessus de leur montant en paiement de l'impôt.

Ces avantages permettent de supposer que les donateurs seront nombreux; mais il est probable que les souscripteurs à l'emprunt le seront encore plus, parce qu'ici les avantages sont plus grands.

Nous faisons des vœux pour que l'opération réussisse complètement et surtout pour qu'elle réussisse par l'emprunt, parce que dans ce cas le sacrifice portera sur ceux qui peuvent le supporter, et qu'ainsi le recours à l'impôt deviendra inutile.

Les membres de la chambre des députés en France auteurs de la proposition tendant à assurer la liberté du vote dans les élections, veulent abroger l'art. 75 de la constitution de l'an VIII, d'après lequel les agents du gouvernement ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu d'une décision du conseil-d'état.

Le ministre de l'intérieur, tout en se réservant de combattre ultérieurement plusieurs points de la proposition, a déclaré déjà dès-à-présent que le gouvernement ne consentirait pas à l'abrogation dont il s'agit.

On se rappelle qu'un des premiers actes de Guillaume Ier en 1814, fut de déclarer que cet article 75 de la constitution de l'an VIII cesserait d'être obligatoire pour la Hollande.

Les succès immense et constant de la Reine de Chypre qui attire chaque fois la foule à notre Théâtre-Royal, a engagé l'administration à donner encore demain ce bel opéra qu'on ne se lasse pas d'entendre, et qui fait époque dans nos annales dramatiques. Cette représentation est la onzième.

Faits Divers.

A Brood, petite ville de commerce esclavonne, qui n'est séparée que par la Save du bourg de même nom en Turquie, il vit un vieux marchand (son nom n'est pas indiqué), qui, à plus d'un égard, est un rare phénomène. Il a maintenant 118 ans. Voilà cent ans qu'il exerce sa profession dans la petite ville qui fut son berceau et sera apparemment sa dernière demeure. Que n'a-t-il pas vu dans cette longue période! Deux guerres sanglantes contre les Turcs ont passé sous ses yeux à de longs intervalles. La première fois que le grand prince de Savoie s'empara de la forteresse de Belgrade, indomptée depuis Hunyade, il était jeune garçon; la seconde fois que Laudon prit cette puissante forteresse d'assaut, il était déjà un homme sur l'âge. Vivant depuis sa jeunesse dans cette petite ville limitrophe, il demeura exposé à toutes les incursions de hordes ennemies et pillardes; néanmoins il est parvenu heureusement à cet âge extrême, ainsi qu'à une fortune considérable. Ainsi ce rare patriote a vécu sous six monarches: Charles VI, Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II, François Ier. Il est peut-être le plus vieux des sujets de la monarchie; en tout cas, c'est le Nestor du commerce européen.

On a reçu par Malte des lettres d'Albanie qui annoncent qu'une insurrection a éclaté dans la partie septentrionale de cette province. Les habitants ont pris les armes, et l'on dit qu'ils cernent dans leurs garnisons les troupes turques dont les excès avaient depuis longtemps provoqué un mécontentement général. Il paraît même que la ville de Scutari est bloquée par les insurgés. Ces nouvelles ont cependant besoin de confirmation.

DONAUESCHIEEN, 15 mars. Dans la Forêt-Noire, l'hiver est revenu avec un aspect menaçant. Il est tombé tant de neige que le passage en est intercepté sur la nouvelle route entre Triberg et Villingen. La diligence de Carlsruhe, qui aurait dû arriver hier à l'heure du matin, a fait défaut; à 4 heures du soir arriva enfin le conducteur entraîné avec une valise de lettres; il n'était arrivé la nuit précédente que jusqu'à Triberg et avait dû, le lendemain, laisser en arrière la voiture, dans laquelle, par bonheur, il n'y avait pas de voyageurs. Les voitures qui descendaient dans la vallée durent rester elles-mêmes à Carlsruhe. La neige est amoncelée sur la route à une telle hauteur, que cinq charriots de marchandises y sont enfoncés. Dans cette saison avancée, on a tout lieu de craindre que la fonte des neiges ne produise des inondations et autres calamités.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 23 mars 1844.

LA RECHERCHE DE L'INCONNUE. (1)

V.

Une soirée au pavillon Marsan.

Nul de ceux qui ont été conviés aux fêtes que donnait au pavillon Marsan le prince; aujourd'hui et pour longtemps l'objet des regrets de toute la France, ne saurait avoir perdu le souvenir de ces charmantes réunions, où l'élite de la société parisienne se trouvait rassemblée, et dont M. le duc d'Orléans faisait les honneurs avec tant de grâce. C'était là vraiment comme un conciliabule de toutes les aristocraties, depuis celle de l'intelligence, la première de toutes, jusqu'à celle que donnent le rang et la naissance, jusqu'à celle même de la beauté, qui ajoute tant d'éclat aux plus nobles blasons.

Tout le monde, on le sait, à l'aide de quelques protections et d'un uniforme de garde nationale, peut parvenir à figurer au milieu d'une de ces immenses cohues qu'on appelle un bal de la cour; mais il n'en était pas de même des soirées du prince royal, où les invitations, restreintes dans des limites assez étroites, étaient en outre soumises sans aucune exception au contrôle du jeune duc, auprès duquel les petites vanités de nos Turcarets n'ont jamais trouvé un accès bien facile.

Grâce à ce contrôle, le pavillon Marsan était à notre époque ce que fut le palais de Marly au temps de Louis XIV, une façon d'oasis ouverte seulement pour un petit nombre d'élus et où l'héritier du trône cherchait à grouper autour de lui non seulement ses amis, du moins ceux qu'il savait ne pas être ses ennemis; mais tant est que jamais il ait pu sciemment inspirer à qui ce soit un sentiment de méfiance.

Et à cette occasion, qu'il soit permis à celui qui écrit ces lignes de protester contre toute imputation de flatterie. En effet, si l'on doit des égards aux vivans, on ne doit aux morts que la vérité, et cette maxime ne saurait paraître suspecte sous la plume d'un écrivain qui, après avoir été le condisciple du duc de Chartres pendant huit années de sa vie, n'a contracté envers le prince royal aucune dette de reconnaissance.

était difficile de passer sous silence ce qui en faisait alors l'un des principaux attraits, c'est qu'en parlant d'un écrivain célèbre, il était impossible de refuser un souvenir au prince qui s'essayait déjà au rôle d'Auguste, en remplissant celui de Mécène.

Le jour où se passe cette partie de notre récit, il y avait donc bal au pavillon Marsan. C'était le premier de la saison. La cour des Tuileries était encombrée de brillans équipages, de valets revêtus des plus éclatantes livrées, et l'on voyait apparaître, de distance en distance, l'uniforme si martial et si imposant de la garde municipale à cheval; car, depuis la révolution de juillet, la garde qui veille, les jours de fête, au maintien du bon ordre à la porte du palais des rois est absolument la même que celle qu'on trouve, en pareille occasion, à la porte de nos seigneurs, des banquiers et les agents de change. C'est un des résultats les plus heureux d'un grand événement.

C'était l'heure où tous les écrivains, qui concouraient à l'éclat d'une réunion de ce genre se trouvant rassemblés et rappelés à fonctionner, chacun dans sa sphère d'action, la fête est généralement le plus animée, l'heure où le tumulte, la joie, les gai propos débordent en quelque sorte à travers l'épaisseur des murailles. Les bruits lointains de l'orchestre, se mêlaient au piétement des chevaux, et derrière les vitres des croisées qui étincelaient de la lueur de mille bougies, on voyait passer et repasser incessamment des ombres joyeuses. Au milieu de cette vaste place du Carrousel, si solitaire et si sombre sous un ciel brumeux d'hiver, ce petit coin du palais qu'on nomme le pavillon Marsan se détachait sur le fond noir et mélancolique du vieux Louvre comme une gerbe de lumière.

Tout cela présentait déjà un contraste assez marqué avec la rue des Cinq-Diamans et avec la maison de M. Ricublan. Dans toute autre circonstance, il est même vraisemblable qu'Arthur d'Escorailles en eût été frappé, mais à ce moment il était absorbé par des préoccupations intimes beaucoup trop profondes pour que les aspects plus ou moins poétiques du monde extérieur pussent exercer sur lui aucune influence.

Après avoir conféré les hautes fonctions de porte-manteau au fidèle Abdel-Kader, qui dut continuer au pavillon Marsan la faction qu'il avait commencée rue des Cinq-Diamans, mais au moins à couvert cette fois, Arthur franchit assez rapidement le vestibule, entre une double haie, mêlée d'arbustes en fleurs et de laquais tout poudrés et tout resplendissans sous leur élégante livrée de velours violet. Quelques instans après, sur le vu de sa lettre d'invitation, il fut introduit dans la grande galerie à droite, celle où M. le duc d'Orléans, non moins jaloux d'offrir l'hospitalité aux princes de la peinture contemporaine qu'à leurs ouvrages, s'était plu à rassembler tant de charmantes productions, depuis les chefs d'œuvre de Scheffer et de Decamps jusqu'aux tableaux de chasse de Jadin. Le prince royal se trouvait en ce moment dans cette partie des appartemens, et l'huissier de service en avait, suivant l'usage, averti Arthur.

Le coup d'œil, qui s'offrit alors à ce dernier était vraiment féerique. Dans cette galerie, dont la décoration intérieure présentait un compromis

de meilleur goût entre le style si gracieux de l'époque de la renaissance et le caractère splendide et imposant du dix-septième siècle, s'épanouissait, à la lueur des lustres et des girandoles, la plus charmante collection de jolies femmes qu'il soit possible d'imaginer; car, dans cette cour de l'héritier du trône, il semblait qu'il n'y eût place que pour la jeunesse et les grâces, et que la laideur et les rides n'en fussent exclues d'elles-mêmes, de peur d'attrister ces fêtes. Il y avait là vraiment comme un double reflet de deux époques des plus brillantes de notre histoire, celle de François Ier et celle de Louis XIV, ainsi que les arts et la beauté se donnaient la main et se prétaient de mutuelles inspirations.

Les hommes appartenant, en grande majorité, aux rangs de l'armée, ne présentaient point aux regards le spectacle si sombre et si monotone d'un accoutrement qui donne à nos réunions je ne sais quelle vague ressemblance avec un conciliabule d'employés des pompes funèbres, ou à une nuée de corbeaux abattus dans un champ de blé. Ils étaient en uniforme, et c'est à peine si quelques députés choisis parmi les plus jeunes, si quelques artistes, l'élite de nos peintres et de nos sculpteurs, si quelques littérateurs, enfin, représentaient la société du dix-neuvième siècle, cette société qui porte le deuil de tant de douces illusions perdues. Ils étaient là, avec leurs vêtements noirs, comme une protestation vivante d'un régime d'égalité (égalité de surface, égalité chimérique) contre les distinctions si multipliées et la rigoureuse hiérarchie du régime militaire. Mais, bien que leur costume fût, à coup sûr, le plus simple et le plus mesquin d'entre tous, à voir les attentions et les prévenances dont ils étaient l'objet dans cette demeure, on pouvait croire qu'ils étaient réellement les rois de la fête.

Le prince royal était, suivant son usage, en costume de pair de France, avec un simple crachat, celui de l'ordre de la Légion-d'Honneur; en même temps, ressuscitant une mode de la cour impériale, il avait adopté la culotte de caimir blanc, les bas de soie blancs et les souliers à boucles, substitués par lui avec avantage, en pareille occasion, au sans-facon fort commode, mais assez disgracieux, du pantalon et des bottes. Il eût été difficile d'avoir meilleure grâce que lui sous ce costume qui dessinait à merveille toute l'élégance d'une taille élevée et bien prise.

Lorsque Arthur entra, M. le duc d'Orléans se trouvait en conversation assez intime avec un général récemment arrivé d'Afrique; mais apercevant de loin son ancien condisciple, il lui fit un signe amical, tout en lui montrant du doigt et en souriant une magnifique horloge de Boule dont l'aiguille marquait onze heures et demie. Habitué, en effet, déjà de longue date, à la ponctualité des habitudes militaires, M. le duc d'Orléans n'aimait pas plus qu'on fût en retard au bal que sur le champ de bataille, et sous ce rapport comme sous bien d'autres il tenait un peu de son glorieux ancêtre, le grand roi.

Quant à Mme la duchesse d'Orléans, en ce moment tout entière aux plaisirs de cette soirée, la joie au front, le sourire sur les lèvres, elle figurait au milieu d'un quadrille avec M. le duc de Nemours, sans doute, en la voyant ce soir-là si heureuse et si charmante, plus d'un de ses hôtes, remportant en imagination

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

— Il existe à Londres, depuis 1838, une société qui a pour objet l'amélioration physique et morale des servantes. Elle a établi à cet effet :

1° Une maison d'arrêt pour les femmes perverses ou elle reçoit et met à l'épreuve toutes celles qui se présentent, et, après s'être assurée de leur changement, elle les rend à leurs amis ou leur fournit les moyens d'existence. 540 femmes repenties ont passé dans cette maison depuis 1838.

2° Une maison où les servantes honnêtes peuvent, quand elles sont sans place, trouver asile à peu de frais, et où est établi un bureau de placement. 613 servantes ont profité de cet asile.

3° Un refuge pour les servantes pauvres, où sont reçues celles qui n'ont pas le moyen de payer la faible rétribution exigée dans la maison précédente. 312 jeunes femmes y ont été admises et ont été fournies de places.

Deux dames sont employées à instruire toutes ces femmes et à les munir d'écrits religieux convenables à leur état moral. Une société semblable existe aussi pour les gouvernantes ou institutrices privées.

— Le parlement anglais est saisi de la demande d'une société industrielle qui propose de remplacer, d'une manière avantageuse pour tout le monde, les rails en fer par des rails en bois.

— On écrit de Solenzara :

Un navire toscan est arrivé ces jours-ci chargé de pouzolane. Après avoir fait son déchargement, comme il n'avait pas encore acquitté les droits d'ancre, deux douaniers avaient été placés à bord pour s'assurer que le navire ne partirait pas sans s'être au préalable libéré vis-à-vis la recette de la douane. Cette nuit, le vent aidant et une mauvaise tentation aussi, le navire a tiré tout doucement son ancre, ses voiles se sont déployées, et il a pris le large, emmenant avec lui ses gardiens. Grand a été ce matin l'étonnement quand on n'a plus retrouvé le bâtiment, et que les douaniers n'ont plus reparu. Cette affaire ne restera pas là, sans doute, et il faudra bien que le moment de s'exécuter arrive pour ces navigateurs qui ont trouvé un moyen si expéditif d'acquitter les droits vis-à-vis de la douane française.

— La cour d'assises de la Seine vient de prononcer un arrêt qui est de nature à mettre un terme à ses traitements inhumains dont se rendent coupables des pères et mères à l'égard de leurs enfans, ou des maîtres de maison envers les enfans qui leur sont confiés. Elle a condamné le 19 à six années de travaux forcés Auguste Villot et la fille Marguerite Savetier sa concubine, pour traitements exercés sur la personne de l'enfant de cette dernière, et qui malheureusement a succombé à ses souffrances, à peine âgé de sept ans.

— Un fait assez curieux ressort du compte rendu par les journaux de la séance du 19 à la chambre des députés. La discussion était engagée à propos de la demande de fonds secrets ; mais aucun journal ne traite cette question ; toutes les feuilles s'occupent exclusivement des discours prononcés à propos de l'incident soulevé par M. Isambert, sur le clergé et l'Université.

— M. de Pradt vient de mourir, à l'âge de 87 ans, dans son château de Védrine.

— Le fameux marronnier des Tuileries, dit du 20 mars, sera encore cette année le plus précoce des grands arbres. Déjà le 18, il avait des feuilles, il est ainsi de deux jours en avance.

— On trouva le 13 mars, dans un ruisseau derrière les maisons du faubourg de Viller, à Lunéville, un cadavre qui fut aussitôt reconnu pour être celui du sieur Simon, propriétaire à Blainville, et transporté à l'hôpital. Le fils de la victime y décourut en même temps que la justice. Il se jeta sur le corps de son père, l'embrassa à plusieurs reprises, en poussant des sanglots et montrant un chagrin tel que les magistrats présents le firent évanouir. Aucun soupçon ne planait encore sur lui, mais de vagues rumeurs circulaient dans le quartier qu'il habite.

Bientôt la justice se transporta à son domicile, et des recherches minutieuses amenèrent la découverte d'un boyau et de linges ensanglantés cachés derrière une provision de bois à brûler. Interrogé sur ces preuves accablantes, Simon fils avoua son crime, et déclara que son père n'avait succombé qu'après plu-

sieurs coups de boyau frappés sur la tête du malheureux vieillard, et qu'après lui avoir donné la mort il avait porté sur ces épaules le corps de sa victime au lieu où il a été trouvé, c'est-à-dire à plus de 500 mètres de distance.

Le parricide a été incarcéré immédiatement.

— On écrit de Copenhague, 12 mars. On annonce la mort du lieutenant-général de Bulow, dont le crédit était si puissant sous le règne de Frédéric IV.

— La construction des chemins de fer promet d'être une source inépuisable de richesses géologiques. Partout où le génie fait pratiquer des tranchées, le manœuvre trouve sous sa pioche des ossements nombreux d'animaux anté-diluviens. Ce nombre est si grand quelquefois dans certains endroits, qu'il le dispute presque à celui des cailloux roulés, au milieu desquels on les rencontre. Nous citerons, parmi les travaux dont nous parlons, ceux qui se font près de Périgny, aux portes de Dijon. Il a fallu, là, se frayer une route à travers un petit monticule, les ossements d'ours des cavernes, d'éléphants, de rhinocéros, de chacals, de loups, de chevaux, etc., sont si multipliés, qu'on pourrait presque douter si nos cimitières renferment autant de débris humains. Parmi eux se trouvent des fragmens, des tronçons de défenses et des dents d'éléphant si énormes, que l'imagination est, en quelque sorte, effrayée du volume des animaux qui portaient ces armes si redoutables.

— Lord William Hill, troisième fils du marquis de Downshire vient de mourir à la chasse d'une manière bien malheureuse : pendant qu'il suivait la meute, le cheval qu'il montait fit une chute et roula sur lui ; lorsqu'on le releva il avait le corps horriblement fracassé ; il expira au bout de quelques instans.

— Un journal anglais annonce que les ouvriers houilleurs du Leicestershire et du Staffordshire ont quitté leurs travaux, et qu'ils réclament une augmentation de salaire. Suivant ce même journal, cet exemple serait bientôt suivi par tous les districts houillers de l'Angleterre, qui se seraient concertés pour forcer la main aux propriétaires de mines de houille.

#### Bourse d'Amsterdam, du 21 mars.

Il s'est présenté aujourd'hui bon nombre d'acheteurs en intégrales. Le cours de ce fonds a éprouvé une amélioration de 2 p. c. Des autres fonds hollandais, les syndicats seuls étaient plus volus. Les actions de la Société du Commerce étaient également demandées en hausse.

Les espagnols et les portugais n'ont subi aucune variation ; les fonds russes étaient plus offerts.

Cours de l'argent : prêt à garantie 3 1/2 % ; prol. 4 %, escompte 2 1/2 %.  
Derniers prix à 5 heures : 2 1/2 % 57 1/2 ; Holl. 5 % 100, à 1/2 ; Société de Commerce 147 1/2 ; Ardoins 21 1/2.

## EXTERIEUR.

### SUÈDE ET NORVÈGE.

Voici la proclamation que le nouveau roi de Suède a publiée en date du 8 mars :

« Nous, Oscar I<sup>er</sup>, par la grâce de Dieu roi de Suède et de Norvège, des Goths et des Wendes, à tous nos fidèles sujets, salut, etc.

« Notre bien-aimé père Charles-Jean XIV, roi de Suède et de Norvège, des Goths et des Wendes, a terminé sa carrière terrestre. Après avoir pendant plus d'un quart de siècle défendu avec un courage qui ne s'est jamais démenti, vos droits et votre liberté, et veillé sans cesse au bien-être de son peuple, il vient de passer dans un monde meilleur pour y jouir de la récompense éternelle ; l'histoire dira ses hauts faits et les grandes qualités qui l'ont fait monter sur deux trônes et lui ont acquis l'amour et la reconnaissance de deux peuples réunis par lui.

« Nous venons de prendre possession des trônes de Suède et de Norvège, et nous gouvernerons les deux royaumes conformément aux lois fondamentales et aux principes arrêtés en 1815 par les états-généraux de Suède et le Storting de Norvège. Nous en avons donné notre assurance royale, ainsi que l'exige l'arrêté des états-généraux de 1810. Nous respectons les décrets de la

Providence et implorons sa toute puissante protection ; dans notre douleur, nous nous consolons par l'espoir qu'en nous forçant de remplir nos devoirs royaux, vous ne nous refuserez pas la fidélité et l'amour que vous avez pour votre roi défunct et que vous rendrez notre gouvernement fort et heureux.

### ALLEMAGNE.

Des bords de l'Elbe, 11 mars. Les affaires lucratives que quelques armateurs anséatiques ont faites dans le commerce, avec la Chine et les Indes-Orientales, ont encouragé à d'autres entreprises de cette espèce. Ainsi, dans le courant du mois prochain le bâtiment hambourgeois *Esmeralda* appareillera pour Singapour et la Chine avec des voyageurs et une cargaison de marchandises qui viennent pour la plupart du territoire de l'union douanière et l'on dit qu'un vaisseau s'équipe à Brême pour même destination. La maison Anderson à Hambourg, qui entretient depuis assez longtemps des relations de commerce avec la Chine, s'occupe du projet d'y établir un dépôt permanent de marchandises allemandes. Parmi les états de l'union douanière, c'est surtout la Saxe qui a porté ses vues sur le commerce avec la Chine, et les industriels de Saxe sont intéressés pour une table part dans les envois qu'on y fait. On sait qu'en Prusse la société du commerce maritime voulait aussi d'expédier un navire pour faire des recherches sur les lieux mêmes, touchant le commerce chinois. On ne sait rien quant au succès de cette entreprise.

### PRUSSE.

HALLE, le 9 mars. Les étudiants de notre université ont adressé une pétition au ministère tendant à obtenir l'autorisation d'avoir un cabinet de lecture académique. Ces jours-ci est arrivée la réponse du ministre Eichhorn qui refuse l'autorisation réclamée. Voici les considérations qui accompagnaient ce refus :

« Alors même que l'on pût supposer que ce soi-disant cabinet de lecture ne dégénérerait point en foyer politique, il n'y a pas le moindre doute qu'il ne doive servir à une lecture assidue de gazettes, et engager ainsi les étudiants à prendre une part plus active aux intérêts politiques. Chose qui n'est point du tout désirable ; parce que l'étudiant ne possède ni assez de maturité, ni jugement ni assez d'indépendance pour consacrer une neutralité complète dans les menées de partis politiques, aussi longtemps que des études positives dans la branche de science qu'il veut embrasser, ne lui aient fait acquérir les moyens de porter un jugement sein et impartial sur les affaires. Au reste, ajoute le ministre, l'autorisation pour un nouveau cabinet de lecture ne saurait d'autant moins être accordée, que le Musée offre aux étudiants une occasion suffisante de remplir le but qu'ils se proposent. »  
(Gaz. univ. Allemande.)

### BAVIÈRE.

MUNICH, 15 mars. On assure positivement que S. M. le roi a daigné, par un rescrit du 10 de ce mois, ordonner qu'il soit formé une commission législative. Elle se compose du président, M. le baron von der Becke, président de la cour d'appel à Freysing ; de M. le conseiller de cour et professeur, docteur de Bayer, pour la procédure civile ; de M. le professeur, docteur Arndts, pour le droit civil ; de M. le conseiller à la cour suprême d'appel, ancien professeur à l'université de Wurzburg, docteur Ringelmann, pour le droit criminel ; et de M. le conseiller à la cour suprême d'appel, docteur Kleinschrod, pour le droit d'échange et de commerce.

### ITALIE.

ROME, 29 février. Les bandes qui s'étaient tenues tranquilles pendant l'hiver se sont armées de plus belle et ont reparu dans les montagnes situées sur les confins de la légation de Bologna et des pays de Modène et de Toscane.

ROME, 8 mars. Un courrier arrivé avec des dépêches de la nonciature papale de Vienne y sera, dit-on, renvoyé incessamment par le gouvernement de cette ville. Le vif échange de courriers avec le nord et avec Naples prouve que des affaires importantes se discutent entre les différentes cours.

Des lettres arrivées hier d'Imola et de Ravenne rapportent que des bandes armées se sont montrées presque simultanément

le cours des années, ne put s'empêcher d'évoquer dans sa pensée la mémoire de cette adorable duchesse de Bourgogne ; elle aussi l'âme des jeux et des fêtes de toute une cour, elle aussi appelée à partager avec son jeune époux le plus beau trône du monde. Mais qui aurait pensé alors qu'une analogie empruntée à plus de cent ans de distance se compléterait à peu de temps de là d'une façon si funeste !

Quoi qu'il en soit, le lecteur nous pardonnera sans doute d'avoir laissé percer dans notre récit quelques-unes des impressions mélancoliques qui, longtemps encore, s'attachent au souvenir des fêtes du pavillon Marsan. Maintenant nous retournerons à notre héros.

L'agitation du monde n'est pas moins propice parfois aux rêveries amoureuses que la solitude même. Aussi au milieu de cette atmosphère lumineuse et parfumée où il venait de pénétrer, en présence de toutes les merveilles du luxe le plus raffiné et le plus propre à éblouir les yeux, Arthur était toujours absorbé par une seule pensée, celle de la découverte qu'il venait de faire rue des Cinq-Diamans. Il voyait tourbillonner devant lui l'essaim des femmes les plus charmantes et les plus distinguées de la capitale ; il les voyait belles, non-seulement des traits qu'elles devaient à la nature, mais encore de tous ceux qu'ajoutent l'art de la toilette, les fleurs, les diamans, la voluptueuse animation du bal, et il était sensible à un pareil spectacle, car maintenant une seule femme résumait pour lui toutes les autres. Il entendait bruiser à ses oreilles un crépitement enivrant, et toute harmonie s'effaçait pour lui devant le souvenir de quelques notes fugitives empruntées à une cavatine de Bellini. Oh ! avec quelles délices l'édit, si quelque bonne fée lui eût prêté sa baguette, substituée à toutes ces tentures de soie, d'or et de velours, les bougies enfumées et vermillonnées du salon de M. Rieublanche, et à tant de merveilleux tableaux des maîtres de la peinture le portrait en pied du capitaine des voltigeurs de la 4<sup>e</sup> légion !

Un moment il voulut chercher dans son amour-propre un refuge contre l'amour qu'il sentait se glisser impérieusement au plus profond de son cœur, et il songea alors à ce bouquet de marguerites qu'il avait reçu ce même soir et au billet qui l'avait accompagné ; mais la personne qui lui avait envoyé ce mystérieux selam n'était-elle réellement la peine qu'on s'occupât d'elle ? Et alors même qu'il en eût été ainsi, ce qui était au moins douteux, ce n'était point Laure. Et puis ce bouquet, cette déclaration pouvaient bien n'être après tout qu'un feuillage, une mystification. Qui sait même si quelque malicieuse actrice n'avait pas voulu s'amuser au dépens de notre auteur.

L'esprit rempli de ces préoccupations, c'est à peine si Arthur échangea quelques phrases insignifiantes avec deux ou trois personnes de connaissance qu'il rencontra en parcourant les appartemens, puis, insensible aux charmes d'une valse de Strauss, lui, non moins renommé peut-être comme valseur que comme romancier, à une époque où le premier de ces deux talens conduisit à tout, il s'en alla s'asseoir dans un petit salon écarté et solitaire afin de pouvoir donner audience à ses pensées avec pleine liberté.

Cet endroit, entouré de tous côtés de moelleux divans et parfumé des senteurs d'une grande quantité de fleurs de serre chaude épanouies tout à l'entour dans de riches jardinières, semblait disposé tout exprès pour favoriser le repos et la rêverie. Il y avait à peine cinq minutes qu'Arthur avait fait élection de domicile, lorsqu'il fut tiré tout-à-coup de ses méditations transcendantes par les voix d'hommes en diligence et sur leurs suites par le bruit d'un

énergique bâillement. Personne n'ignore qu'il y a, en pareille circonstance, un instinct profondément sympathique qui éveille presque toujours un malencontreux écho dans notre mâchoire. On ne s'étonnera donc pas si Arthur ne put repousser lui-même un léger bâillement en réponse à celui qui venait de retentir à peu de distance. En même temps il leva la tête et aperçut immédiatement en face de lui, debout et adossé à une cheminée, chef-d'œuvre de la sculpture moderne, un personnage d'assez haute taille, mais fort mince et dont une barbe noire, taillée en pointe et avançant sur la poitrine à la manière arabe, faisait ressortir le teint pâle et un peu efféminé.

Ce personnage, qui pouvait avoir environ trente-cinq ans, était vêtu de l'uniforme de chef d'escadron des chasseurs d'Afrique, qu'il portait avec une aisance et une désinvolture remarquables ; la rosette et la croix d'officier de la Légion d'Honneur brillaient sur sa poitrine ; mais par une anomalie assez bizarre, sa tournure, son attitude et l'expression même de son visage offraient un mélange inexplicable d'habitudes masculines et de noblesse presque féminine. C'est ainsi que l'une de ses mains était appuyée sur le pommeau de son sabre, pendant que de l'autre il s'éventait avec un mouchoir de fine batiste, orné d'un riche blason délicatement brodé. N'eût été le caractère d'acteur lité de son costume, il n'eût pas mal figuré l'un des mignons du roi Henri III, ce voluptueux duc d'Epemon, par exemple, toujours prêt à dégainer contre tous les venans et à tout propos, et qui ne savait respirer le parfum d'une rose sans tomber aussitôt en syncope.

— Pardieu ! monsieur, s'écria le personnage en question, qui ne put réprimer un sourire, il faut convenir que nous sommes deux un joli duo, et je vois que vous vous amusez comme moi. Ma foi l'entréons-nous, entréons-nous bien ensemble, comme disait le roi Louis XIII à je ne sais plus lequel de ses favoris.

— Monsieur, répondit Arthur après avoir regardé fixement son interlocuteur, si vous voulez me faire l'honneur de causer avec moi, je suis sûr d'avancer du contraire.

— Diable ! diable ! vous arpyez ?... Eh bien ! j'ai fort envie de vous faire mentir.

— Essayez, monsieur, je vous en défie.

Qui ne sait combien certaines attractions, qu'on pourrait appeler vraiment magnétiques, ont d'empire sur nous dans bien des circonstances de la vie ? Arthur et son interlocuteur se regardèrent pour la première fois et il se sentaient réciproquement attirés l'un vers l'autre, sans pouvoir se rendre compte de l'influence à laquelle ils étaient soumis, influence essentiellement complexe et mystérieuse, qui réside dans les traits du visage, dans le son de la voix dans un mot, dans un sourire, dans une attitude, partout, en un mot, et nulle part. Déjà le chef d'escadron avait quitté le poste d'observation qu'il occupait devant la cheminée, et il était venu s'asseoir sur le divan, à côté d'Arthur, et la conversation était décidément engagée entre eux.

— En vérité, dit l'officier, je vous dois d'abord des excuses, monsieur, de vous avoir ainsi dérangé dans vos méditations. Je gage que vous pensiez à votre belle. A votre âge, avec votre figure, il n'en peut être différemment. Est-elle ici ?

— Mais monsieur... balbutia Arthur, qui hochait en même temps la tête avec un sourire mélancolique, je ne sais en vérité si...

— Allons donc ! soyez franc, point de cérémonie, je veux vous donner

l'exemple, et je vous avoue franchement que moi je songeais à la mienne, qui par parenthèse, n'est pas ici.

— Parbleu ! monsieur, nous pouvons nous donner la main.

— A la bonne heure ! Touchez-là. Vous me direz peut-être qu'il ne me faut que pas de femmes charmantes chez M. le duc d'Orléans ; eh, bon Dieu ! je n'en disconviens pas ; mais il faut faire la cour à ces dames au moins deux mois, vous prétextez qu'elles sont des femmes du monde, et quand on n'a qu'un congé de trois mois, dont il faut défalquer le temps du voyage, quelques jours de repos, les préparatifs de départ, etc., etc., vous comprenez sans peine qu'on est tout près d'être aimé juste au moment où il faut faire ses paquets. C'est fort désagréable, n'est-il pas vrai ?

— Monsieur, je suis parfaitement de votre avis.

— Au lieu d'une femme du monde, parlez-moi d'une actrice ! quelle différence ! C'est l'histoire d'un souper. Après le souper, on se convient ou l'on ne se convient pas, et tout est dit. Et puis quelle gaieté ! quelle bonne humeur ! Moi, d'abord, je vous avouerai que je raffole des actrices. Elles et les chevaux, je ne connais que cela. Et vous ?

— Moi, monsieur ! je n'ai pas tout à fait les mêmes idées. — Eh bien, vous avez tort. Il est vrai que vous n'êtes pas comme moi, quelques apparences, obligés de vivre une bonne partie de l'année éloigné de nos femmes et de la fleur de la jeunesse.

— Non, monsieur, je n'ai pas tout à fait les mêmes idées.

— Tel que vous me voyez, j'arrive d'Afrique, où je viens de faire la campagne de l'Atlas.

— Une rude campagne, n'est-ce pas, monsieur ?

— Ne m'en parlez pas. J'ai passé là huit mois, sans autre distraction que les fusillades de nos bons amis les Bédouins, qui m'ont tué deux chevaux, quarante ans, Elasler et Déjazet (pauvre Elasler, pauvre Déjazet !), et la lecture des journaux ; quand il nous en arrivait par hasard. Oh ! je lisais tout, alors, depuis le premier-Paris jusqu'à la dernière annonce. Combien j'en ai dévoré de feuilletons !

— Allons, je vois qu'on a bien raison de dire que l'armée d'Afrique pratique toutes les vertus, le courage et la résignation surtout.

— Vous plaisantez et vous avez tort. Il y a tel de nos écrivains qui m'a fait passer au bivouac, dans quelque site bien sauvage, à l'ombre de quelque pauvre ruine romaine de délicieux moments. Vous souriez ? est-ce que par hasard j'aurais l'honneur de parler à l'un de nos demi-dieux littéraires ?

— On les appelle maintenant des marchands, monsieur, mais je ne suis pas qu'un soldat dans cette armée d'un nouveau genre.

— Il ne vous reste plus qu'à me dire votre nom pour que je vous donne le haut grade que vous méritez avec tant de modestie.

— Souffrez, monsieur, que je le taise de peur de vous en ôter l'envie. Il est d'ailleurs fort probable que nous ne nous reverrons jamais. A quoi bon, alors, vous apprendre ce qui ne saurait, pour moi, rien ajouter au charme de votre conversation, et ce qui pourrait par contre me faire déchoir dans votre souvenir.

Comme il vous plaira, monsieur l'anonyme. Seulement, laissez-moi espérer que vous ne serez pas aussi discret à l'égard de vos confrères. Il y en a qui ont le désir de voir, un jour, par lequel je professe un culte tout particulier, je vous

part dans ces deux villes, mais qu'elles ont été sur-le-champ dispersées par les troupes. On attend plus de détails sur ces événements, qui ne rappellent que trop les antécédens de l'année dernière. Depuis plusieurs jours, des détachemens de soldats partent d'ici pour les légations septentrionales; ils seront remplacés par les nouvelles troupes qu'on a exercées au service de garnison.

Rome, 10 mars. Voilà trois jours que nous vivons dans l'angoisse, car des vents inopinés du Sud et le fâcheux Sirocco ont commencé à fondre la neige des Apennins, en sorte que nos rivières, grandes et petites, ont submergé sans exception les vallées du pays par des quantités d'eau sans exemple. On s'attend au renouvellement des désastres occasionnés le printemps par les eaux furibondes du Tibre. Son lit est devenu vingt fois plus large dans la campagne de Rome; et dans la ville, les maisons de la Ripetta, de la Via dell' Occa, de la Via dell' Orso, du théâtre d'Apollon, etc. sont sous l'eau jusqu'au second étage. Pareillement toute la grande plaine fertile des Prati-Romani, dont les amandiers en fleurs ne montrent plus que leurs sommets. On dit que le dommage fait aux champs par les grandes eaux dans diverses contrées de la Sabine, est déjà maintenant extraordinaire. Chaque jour la rivière entraîne du bétail et des cabanes de la jusque à la mer. Onze campagnards, ne sachant pas nager, et qui pendant la nuit furent surpris dans leurs demeures par l'eau rapidement accrue, y ont déjà trouvé leur tombeau. Dans ces circonstances, le courrier du Nord n'est pas arrivé depuis deux jours.

Au dire de personnes d'ordinaire bien informées, il est sérieusement question d'établir aux Indes-Orientales une succursale de la propagande de Rome. En Europe, cette congrégation n'en a qu'une seule, à Lyon, qui soit avouée; mais on dit qu'il en existe encore une non avouée en Belgique. En tout cas, ce plan démontre que l'établissement primitif à Rome a une trop vaste sphère, en sorte qu'il faut augmenter le nombre de ses principales stations. Cela pourrait bien ouvrir des voies sans nombre à la propagation du christianisme en Asie.

A ce qu'on apprend, le prochain consistoire des cardinaux qui va être convoqué sous peu, aura à statuer en définitive sur cette importante affaire.

Les prétendues mésalliances entre la noblesse et la bourgeoisie sont plus rares à Rome qu'ailleurs. La noblesse romaine, avec titres et biens passe par héritage, comme en Angleterre, au premier-né tout seul, dont les frères et sœurs ne sont que médiocrement dotés sans titre de noblesse. Voilà pourquoi les nobles ne contractent guère des mariages qu'avec leurs égaux. Après le mariage on ne va pas sur le mariage qui vient de contracter le mariage. On ne voit pas de noblesse romaine se marier avec la veuve d'un boucher. Les ancêtres du duc étaient confidens de l'empereur Charles-Quint, qui demeurait chez toutes les fois qu'il venait ici. Au surplus, cette femme est venue. Il a fallu que le duc se démit pour l'amour d'elle de son commandement de la garde du Pape, appelée *guardia nobile*, qu'on sait n'être composée que de barons, de marquis, etc., attendu que ses égaux de rang le persiflaient sans mesure.

ANGLETERRE.

Londres, 19 mars. Il y a eu aujourd'hui, à 2 heures, un nouveau conseil de cabinet au Foreign-Office. Tous les ministres y assistaient.

La maison de la reine au palais de Buckingham et à Windsor vient de subir de notables réductions. Des pages, des domestiques, des portiers ont été congédiés par mesure d'économie.

La chambre des communes a voté, dans sa séance d'hier, sur la motion de lord Ashley. Malgré l'opposition des ministres, cet amendement, qui a pour objet de réduire à 10 heures la durée de la séance dans les manufactures, a été adopté par 176 voix contre 170. Malgré cette décision de la chambre, sir James Graham a déclaré qu'il ne retirait pas son bill et qu'il espérait que sous une autre forme, la chambre serait favorable à ses dispositions.

A la chambre des lords, lord Fitz-William a présenté une pétition des habitants de Glasgow, couverte de plus de 4,000 signatures, dans laquelle les pétitionnaires déclarent que, dans

leur opinion, l'ordre et la paix ne pourront renaître en Irlande que lorsque la domination de l'église établie aura été entièrement abolie. Le noble lord appuie les motifs de la pétition et demande que l'église catholique soit placée en Irlande sur le même pied que l'église protestante, pour ce qui est relatif aux privilèges et aux revenus ecclésiastiques.

Le duc de Wellington a répondu en peu de mots que les arrangements établis dès l'époque de la réforme et confirmés par l'acte d'union, doivent être maintenus intacts et pu'en ne saurait s'en écarter sans danger.

Le Times publie in extenso l'ordre de la reine en conseil qui, conformément à l'esprit de la convention conclue entre la Grande-Bretagne et l'Autriche, ouvre les ports anglais aux bâtimens et aux produits de cette dernière puissance, venant des bouches de la Vistule, bien que ce point ne fasse pas partie des possessions de l'Autriche.

Cette faveur est concédée à condition et aussi longtemps que les navires et produits anglais seront reçus dans la Vistule sur le même pied que les bâtimens et les produits autrichiens, et tant que durera le traité de réciprocité entre les deux pays.

FRANCE.

Paris, 20 mars. La chambre des députés a terminé dans sa séance du 19 mars la discussion sur la demande d'un million pour fonds secrets.

Après le discours de M. Dupin la parole a été donnée à M. Carné qui s'est surtout efforcé de démontrer que le concordat, œuvre de liberté. A M. Carné a succédé M. Dubois, qui a défendu l'université. Ensuite la discussion générale est close, et la chambre passe à la discussion des articles.

Un amendement proposant une réduction de 50,000 fr. a été développé par M. Jules de Lasteyrie, qui a déclaré que le vote était un vote de confiance, une question de cabinet.

M. le ministre de l'intérieur a complètement et très-formellement accepté la question en ces termes.

L'amendement a été rejeté à une forte majorité.

Le projet de loi a été ensuite adopté, au scrutin, par 225 voix contre 169.

Dans la séance du 20 de ce mois la chambre a commencé la discussion sur le projet de loi relativement au recrutement de l'armée.

Les art. 1, 2 et 3 de ce projet ont été adoptés.

On lit dans la Presse.

Après avoir rejeté à une majorité considérable par assis et levé l'amendement de non-confiance proposé par M. Jules de Lasteyrie au nom de l'opposition, amendement qui consistait à réduire à neuf cent cinquante mille francs, au lieu d'un million, le crédit extraordinaire pour dépenses secrètes, la chambre a voté le projet de loi qui posait nettement et de nouveau la question de cabinet, à la majorité de 225 voix contre 169; majorité relative 56 voix. Ce vote prouve que nous ne nous trompons pas quand nous disons à l'opposition qu'elle s'affaiblissait en multipliant sans mesure et sans bonne foi les questions de cabinet et qu'elle affermissait ainsi les ministres qu'elle voulait renverser. Que l'expérience lui serve donc à mettre désormais plus de réserve dans ses attaques!

Il est permis d'espérer, maintenant, qu'il n'y aura plus, dans le cours de cette session, d'autres discussions que des discussions d'affaires exemptes d'esprit de parti, et uniquement inspirées par l'intérêt du pays, auquel il serait bien temps qu'on songeât. La majorité qui soutient le cabinet n'est pas équivoque; deux votes importants l'ont attesté deux fois en vingt jours. Le 1<sup>er</sup> et le 20 mars. Rien n'entrave donc la marche du gouvernement; qu'il profite de cette heureuse situation pour se mettre résolument à l'œuvre et s'exercer à porter dans l'administration des affaires la même supériorité que celle dont il fait preuve à la tribune, dans la conduite des discussions!

L'Univers publie ce matin la lettre suivante adressée par l'évêque de Valence à l'abbé Combalot:

Valence le 11 mars, 1844.

Votre défaite, mon cher abbé Combalot, est une victoire aux

yeux de la France catholique et religieuse. La cause que vous avez soutenue y gagnera et grandira. Elle annoblira les verroux qui vont pendant quinze jours se fermer sur vous. Cum iniquis reputatus est. Vous ne serez pas fâché d'avoir un trait de ressemblance avec notre divin modèle.

Recevez, mon cher abbé, l'expression et de mes vœux pour le succès de vos travaux apostoliques et de mon affectueuse estime pour vous. PIERRE, évêque de Valence.

—Voici la lettre qu'ont écrite au ministre des cultes, Mgr l'archevêque de Lyon, Mgrs les évêques d'Autun, de Langres, de Saint-Claude, de Grenoble et de Dijon:

Monsieur le Ministre,

Les évêques de la province de Lyon viennent auprès du gouvernement du roi faire usage d'un droit que, dans l'église, ils tiennent de Dieu, et que, dans l'état, V. Exc. leur a hautement et solennellement reconnu devant les représentans du pays, le 25 janvier dernier. Ils viennent exprimer leur douleur, et, au besoin, leurs protestations, contre un projet de loi qui régulerait unaniment, comme oppresseur pour les consciences, outrageant pour les consciences, outrageant pour la religion, et destructeur de la foi.

Le projet de loi présenté à la chambre des pairs le 2 février dernier est oppresseur pour les consciences, puisqu'en faisant dépendre de l'Université seule, et la naissance, et le maintien et la surveillance de tout établissement même privé d'éducation, il interdit aux pères de famille le droit sacré de choisir collectivement, pour faire élever leurs enfans, des institutions qui pourraient leur convenir en dehors d'une influence qu'ils repoussent, et les force à se soumettre, dans un choix si pernicieux pour leur cœur, à une corporation privilégiée, qui peut être pour un grand nombre, et qui est certainement pour plusieurs un objet d'antipathie et de méfiance.

Le projet de loi est outrageant pour la religion, parce que: 1<sup>o</sup> l'exposé des motifs qui le précède ne nous permet pas de douter qu'il a surtout pour objet de paralyser l'action du clergé, comme si le clergé français, dont on veut bien d'ailleurs exalter le mérite, était en France un ennemi public, parce que; 2<sup>o</sup> il propose d'ériger en loi les dispositions des ordonnances du 16 juin 1828, dispositions reprouvées par les droits de l'église et par le droit public de l'état; parce que; 3<sup>o</sup> en exigeant préalablement des maîtres la déclaration authentique qu'ils n'appartiennent à aucune congrégation religieuse, on envahit le domaine inviolable de la conscience, et l'on punit comme un crime ce que notre sainte religion, ce que nos saintes écritures nous ordonnent de regarder comme un moyen de perfection.

Enfin, le projet est destructeur de notre foi en ce qu'il tend à faire prédominer et à rendre plus tard inévitable et universel un enseignement sceptique. On l'a dit, et nous le reconnaissons tous: dans l'empire de la liberté des opinions et des cultes, il est impossible à l'état d'avoir des doctrines uniformes, invariables et sûres, telles que tous les vrais catholiques les demandent pour l'éducation de leurs enfans. En attribuant par une loi le privilège de l'enseignement à un corps essentiellement dénué de croyances, en réservant à lui seul le droit de tracer le programme de tous les examens, d'ouvrir, de surveiller et de diriger même les établissemens privés, évidemment on placera le doute au-dessus de la foi, et l'on mettra de plus en crédit, dans l'enseignement, la licence de ces systèmes impies et désordonnés qui font gémir les fidèles et provoquent le blâme de l'épiscopat.

La manifestation de ce blâme a été pénible pour le gouvernement, et cependant elle était légitime, et certainement elle deviendrait plus éclatante encore et plus unanime si, ce qu'à Dieu ne plaise, le projet contre lequel nous réclamons recevait la sanction des pouvoirs législatifs. Les évêques, défenseurs-nés des saines doctrines, seraient, bien à regret, obligés alors de réunir tous leurs efforts et d'user de tous leurs moyens pour diminuer au moins l'empire de l'erreur; et si on les poussait ainsi aux dernières extrémités, qui pourrait les blâmer de refuser tout concours ecclésiastique à un système qui serait directement et universellement dirigé contre l'Eglise.

Veillez bien croire, monsieur le ministre, qu'il en coûte à des évêques catholiques de donner à leurs observations une forme sévère; mais V. Exc. en sera peu surpris quand elle se rappellera que des vœux et des représentations semblables ont été déjà bien des fois adressés par eux au gouvernement, et que le projet de loi nous fournit la preuve irrécusable qu'on n'en a tenu aucun compte.

Il vous appartient, Monsieur le ministre, de prévenir, pour votre part, un conflit inévitable dont il serait impossible de calculer les suites. Dans l'intérêt de la paix comme dans celui de la foi et de nos mœurs, nous demandons d'abord expressément que le projet de loi soit retiré, comme n'étant propre qu'à entretenir une guerre interminable et des malheurs de tout genre. Si cela n'est pas possible, nous demandons que l'on se retire de l'enseignement public, et que l'on se retire de l'enseignement privé. Nous demandons que l'on se retire de l'enseignement public, et que l'on se retire de l'enseignement privé. Nous demandons que l'on se retire de l'enseignement public, et que l'on se retire de l'enseignement privé.

Le 14, les légitimistes de Marseille ont donné un banquet à M. Berryer. Pendant ce temps les patriotes ont parcouru la ville, en chantant la Marseillaise, et en proférant les cris: A bas les carlistes! à bas Berryer!

Le Sémaphore rend compte d'une scène de désordre qui a eu lieu, le lendemain, à une maison de campagne voisine de Marseille.

confesse sans détour, au risque de vous rendre jaloux, c'est Arthur d'Escorailles. Vous seriez bien aimable de me le montrer, car je suis fort curieux de faire sa connaissance.

— Alors, permettez donc qu'il se félicite d'abord d'avoir fait la vôtre.

— O ciel! vous seriez!... Ah! monsieur, que disais-je, un demi-dieu! Je vous supplie de me pardonner, car vous êtes un Dieu tout entier. Arthur d'Escorailles! Ah! je suis heureux et fier à la fois de cette rencontre, et j'espère maintenant que si c'est la première, ce ne sera pas du moins la dernière.

— Croyez, monsieur, que je le désire aussi de tout mon cœur.

— D'abord, je veux vous présenter à ma femme. Car il faut que je vous avoue bien vite que je suis marié, marié à l'une de vos plus ferventes lectrices. Mais voyez donc comme cela se rencontre! moi qui désirais tant vous connaître! Ah! voilà une soirée qui marquera, à coup sûr, dans les plus agréables que j'aie passées à Paris depuis mon retour d'Afrique.

— Comme il paraît ainsi, un jeune attaché d'ambassade, un cousin selon toute apparence, s'approche.

— Mon cher Henri, s'écria-t-il, je viens remplir auprès de vous une mission qui m'est fort pénible, mais que pour tout elle ne puisse être qu'agréable. Votre femme est un peu fatiguée. Il paraît qu'elle avait un bal hier et qu'elle en a eu l'humanité de me refuser la dernière valise, et que j'ai dû passer la nuit à l'hôtel, me chargeant de vous demander si elle vous convient de vous retirer.

— Comment, donc! ma femme sait que je suis toujours à ses ordres, bien qu'elle m'impose en ce moment un devoir pénible, celui de prendre déjà congé de monsieur, qui avait la bonté de me faire compagnie de la façon la plus aimable. Voulez-vous bien, monsieur d'Escorailles, que nous échangeons nos cartes? Ce sera un engagement pris entre nous de nous revoir bientôt, et je vous jure ma parole d'honneur d'y être fidèle pour ma part.

L'échange opéré, on se serra cordialement la main, puis on se sépara. La carte remise à Arthur portait pour souscription: *Le marquis Henri de Sainte-Fare, chef d'escadron, faubourg Saint-Honoré.*

Arthur demeura quelque temps encore dans l'endroit où venait de se passer cette entrevue, qui avait apporté une utile diversion à ses préoccupations amoureuses puis se sentant tout-à-fait hors d'état de figurer comme acteur, à quelque chose que ce fût, dans la fête que donnait M. le duc d'Orléans, il se détermina à se retirer.

— Comment! se dit-il, comment! je suis fatigué, et je suis fatigué de deux choses: d'abord de l'attente, et ensuite de la fatigue. Je suis fatigué de l'attente, et je suis fatigué de la fatigue.

— C'est tout naturel, dit-il, car il faut que je sois fatigué de l'attente, et je suis fatigué de la fatigue.

— C'est tout naturel, dit-il, car il faut que je sois fatigué de l'attente, et je suis fatigué de la fatigue.

— C'est tout naturel, dit-il, car il faut que je sois fatigué de l'attente, et je suis fatigué de la fatigue.

— C'est tout naturel, dit-il, car il faut que je sois fatigué de l'attente, et je suis fatigué de la fatigue.

— C'est tout naturel, dit-il, car il faut que je sois fatigué de l'attente, et je suis fatigué de la fatigue.

— C'est tout naturel, dit-il, car il faut que je sois fatigué de l'attente, et je suis fatigué de la fatigue.

pressions de la soirée. Mais comme si la personne dont il s'agit eût voulu elle-même dissiper complètement tous les doutes qui pouvaient subsister encore dans l'esprit de notre héros, avant de sortir du salon elle se retourna avec beaucoup de vivacité, et en même temps elle attacha sur l'heureux Arthur un tendre et long regard, un de ces regards dont l'an des maîtres de la lyre, Rossini, disait si poétiquement au seizième siècle:

J'ai vu ses yeux, j'en ai bu le poison.

Puis elle disparut.

Emu, tremblant, se soutenant à peine, Arthur voulut s'élaner pour la suivre, mais en ce moment quelqu'un l'arrêta par le bras. C'était M. le duc d'Orléans.

— Ah! je vous tiens! s'écria gaiement le prince, et vous ne m'échapperez pas! C'est honteux! Non content d'arriver le dernier, vous vous rangez ce soir parmi les inutiles, et je ne vous ai vu ni danser ni valser une seule fois, tandis que nous avons ici tant de jolies femmes qui ne demanderaient pas mieux que de vous avoir pour partenaire. Un bal, un bal, que vous allez grande, monsieur le bel esprit, car vous l'avez mérité.

— En toute hâte et courtoisie, M. le duc d'Orléans toucha de l'affectueuse bonté avec laquelle le prince lui adressait cette réprimande; mais il ne put résister à l'attrait de la conversation, et toute charmant avec laquelle M. le duc d'Orléans comprenait et exerçait les devoirs de l'hospitalité. On sait, en effet, qu'il s'occupait avec un soin égal du premier comme du dernier de ses hôtes, et qu'il s'attachait surtout à ce que les femmes conviées à ses fêtes ne manquaient jamais de danseurs, de peur, disait-il naïvement, qu'elles ne voulussent plus retourner chez lui. Cependant, il faut bien le dire, en ce moment Arthur aurait donné beaucoup pour que M. le duc d'Orléans daignât ne point faire la moindre attention à lui; et craignant de ne pouvoir ainsi rejoindre la belle dame aux cheveux coiffés en deux regards, il était littéralement sur des charbons ardents. Aussi ne put-il que balbutier d'une façon assez gauche:

— Monseigneur, en vérité, je suis confus, et je me sens indigné ce soir de toutes vos bontés. C'est que, voyez-vous, il y a des jours...

— Où l'on n'est point aussi disposé à s'amuser que d'autres, n'est-ce pas? Je sais cela, je sais cela. J'ai mes jours de tristesse aussi; moi; mais ce n'est pas ce soir où je me retrouvais avec mes anciens camarades d'enfance. Vous le savez, ces jours-là sont toujours pour moi des jours de bonheur.

— Croyez, monseigneur, qu'en pareille occasion, votre bonheur a bien de l'écho.

Ici, l'un des officiers supérieurs de l'armée que le prince royal affectionnait le plus, le colonel d'état-major D..., étant venu à passer, M. le duc d'Orléans lui adressa la parole. Arthur se hâta de profiter de sa liberté, et avec plus de joie encore, s'il est possible, qu'un général chargé d'inspecter un régiment, il se mit en devoir de passer la revue de toutes les dames, échelonnées en files gracieuses dans toutes les parties de la salle; mais hélas! ce fut en vain que son œil scrutateur chercha à saisir la jeune femme aux marguerites, la jeune femme aux deux regards.

Où et comment la retrouver? Dans cette pensée, Arthur erra longtemps

encore, dans le bal comme une âme en peine, s'acquérant avec avidité auprès d'un chacun de ce que pouvait être la belle jeune dame, grande, brune, les cheveux en bandeaux, coiffée avec une couronne de marguerites et tenant à la main un bouquet de ces mêmes fleurs. Malheureusement, les personnes auxquelles notre auteur s'adressa n'ayant point les mêmes raisons que lui pour distinguer entre tant de jolies femmes celle qui avait adopté de préférence dans sa toilette telles ou telles fleurs, ne purent lui venir en aide, ou tout au plus lui apportèrent le tribut de conjectures si diverses à cet égard qu'une page de dictionnaire n'aurait pas suffi pour enregistrer tous les noms et toutes les indications qu'on lui donna. Enfin un jeune diplomate allemand qui avait beaucoup de goût pour le rôle de *cosmopolite*, et qui se trouvait par hasard dans un groupe au milieu duquel Arthur venait de solliciter de nouveau son attention, s'écria:

— Oh! foui, che me rabbeffe barvairement la berzonne dont vous badez; c'était la plus cholie femme que ch'ai vu dans la soirée, et c'est là première fois qu'elle sient au ballon Marzan: che la gommata, m'ha ché per s'ha son nom.

— Que le diable l'emporte, murmura Arthur, que le début du diplomate avait été si étrange et si suprême! Et renonçant pour le moment à poursuivre le cours de ses informations, il sortit et se fit reconduire à son domicile, accompagné par son fidèle Abd-el-Kader, dont l'impassable gravité avait beaucoup profité de la valonnée de M. d'Arthur fut de congédier cet importun témoin, puis il plaça devant lui, sur une table, le bouquet de marguerites qu'il avait reçu quelques heures auparavant, et en même temps il se mit à lire et à relire le charmant petit billet dont cet envoi était accompagné.

Nous n'essaierons pas de détailler toutes les conjectures, plus ou moins folles, plus ou moins raisonnables, auxquelles Arthur se livra pendant cette contemplation. Qu'il nous suffise d'ajouter qu'il se coucha fort avant dans la nuit, sans doute afin de mettre le plus tard possible entre ses yeux et le double symbole le voile importun du sommeil. Pourtant, la nature ne perd jamais complètement ses droits, même chez les amoureux. Arthur fut par tomber peu à peu dans ce vague indéfinissable, dans cet ardent mélange de sensations qui n'est plus l'état de veille et qui n'est pas encore le sommeil.

Il pouvait être alors cinq heures et demie du matin, et dans ce moment-là un jeune ouvrier qui se rendait déjà à son travail passa en ce moment par la rue de la Ferme-des-Mathurins en chantant, d'une voix à laquelle la nuit ajoutait une remarquable sonorité, ces paroles si connues:

Au clair de la lune,  
Quand on n'y voit pas,  
La blonde et la brune  
N'ont pas moins d'appas.

Bercé par cette chanson, Arthur s'endormit tout-à-fait, et il y a tout sujet de penser qu'il eût d'heureux songes, auxquels vinrent se mêler plus d'une fois deux adorables fantômes, la blonde Estre et la brune Marguerite.

(La suite à demain.)

où l'on devait encore fêter M. Berryer, et où le peuple est intervenu menaçant, si bien que les invités ont dû se disperser, et M. Berryer quitter furtivement Marseille, où sa présence aurait sans doute amené les excès les plus graves.

On lit dans le Sud de Marseille du 16 : Hier, dès 10 heures du matin, des groupes de jeunes gens, précédés du drapeau tricolore, ont commencé à parcourir les rues, en chantant la Marseillaise. Ces groupes se sont présentés vers onze heures devant le cercle légitimiste de la rue Saint-Féréol. Là des rixes se sont engagées entre ces jeunes gens et des membres du cercle: des coups ont été échangés; des hommes qui, la veille, applaudissaient hypocritement aux phrases de M. Berryer sur l'honneur du drapeau, ont essayé d'arracher le drapeau tricolore des mains qui le portaient et qui l'ont vaillamment défendu. Une foule immense s'est bientôt rassemblée. Hier, 5 à 6,000 personnes, appartenant à toutes les classes de la population, et précédées de drapeaux tricolores, se sont portées au Prado, à l'heure où l'on présumait que M. Berryer s'y trouvait. Un certain nombre de carlistes s'y étaient également rendus. L'autorité avait pris des mesures pour maintenir l'ordre. Heureusement pour la tranquillité publique, que M. Berryer avait dévancé l'heure fixée pour son départ, et qu'il s'est mis en route pour Toulon, sans qu'on ait eu à regretter aucun acte fâcheux; heureusement encore que son séjour à Marseille ne s'est pas prolongé d'un jour de plus; car, à l'irritation qui se manifestait partout, quelque grave complication était à craindre.

Le départ de Berryer était annoncé pour 2 heures; tout était disposé pour ménager une dernière ovation au député carliste; l'enthousiasme était commandé et organisé depuis la veille. La jeunesse de tout âge de la Gazette du Midi était convoquée et réunie; un déjeuner était offert à M. Berryer à la Muette de Portici, et l'on était à table, lorsqu'à midi, l'approche de la foule qui venait faire la contre-partie de l'ovation de dimanche dernier, a engagé M. Berryer à interrompre brusquement son repas et à partir un peu moins en triomphateur qu'il n'était arrivé. L'affluence, à ce moment, était immense, et l'air retentissait de cris de: A bas Berryer!

L'Administration des contributions indirectes publie dans le Moniteur le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène, depuis le commencement de la campagne 1843-1844, présentant la situation des fabriques à la fin du mois de février 1844, et les droits perçus pendant l'année 1843. Le nombre des fabriques est de 325; diminution sur 1843, de 59. Le total des droits perçus est de 1 million 125,605 r.; diminution sur 1843, de 72,074 fr.

ESPAGNE.

Nous avons parlé d'un projet de loi pour la formation d'un conseil d'état en Espagne approuvé par la majorité de la commission spéciale. Voici les principaux articles de ce travail intéressant :

Art. 1er. Il est établi un conseil d'état, composé de trente membres, parmi lesquels le gouvernement veillera à ce qu'il se trouve deux membres natifs d'outre-mer; 2° la nomination de chaque conseiller sera faite sur la proposition du conseil des ministres et en vertu d'une ordonnance royale revêtue de l'approbation du président du conseil des ministres; 3° pour être membre du conseil d'état, il est nécessaire d'avoir quarante ans et d'être distingué par ses connaissances et par des services importants dans les hautes fonctions des diverses carrières de l'état; 4° la charge de conseiller d'état est incompatible avec tout autre emploi effectif dans la carrière civile ou militaire imposant ou entraînant des obligations personnelles; 5° les ministres seront conseillers pendant leur administration, en cessant d'être ministres ils conserveront les honneurs du titre.

Art. 11. Le conseil sera consulté et fera son rapport. — A. Sur la délivrance ou la retenue des bulles, brevets ou réscriptions pontificaux et sur les requêtes à fin d'obtention, lorsqu'ils auront trait à des questions d'intérêt commun. — B. Sur les traités de paix, alliance, commerce ou subsides et sur l'interprétation de ces traités. — C. Sur les prises maritimes. — D. Sur la naturalisation des étrangers. — E. Sur l'autorisation de poursuivre les employés pour abus commis dans l'exercice de leurs fonctions, dans les cas prévus par la loi. — F. Sur les recours des tribunaux inférieurs administratifs conformément aux lois ou ordonnances royales. — G. Sur les affaires contentieuses administratives qui doivent être résolues sans recours ultérieur, pour les ministres et directeurs généraux. — H. Sur toutes les autres affaires contentieuses administratives, dans lesquelles les lois ou ordonnances royales exigent l'avis du conseil d'état. — I. Sur la classification des employés quant à leurs droits, soldes et honneurs en cas de cessation de travaux et retraites. — J. Sur les achats, aliénations ou obligations que veulent contracter les corps administratifs de l'état et les établissements d'instruction et de bienfaisance. — L. Sur les concessions à titre gratuit ou onéreux de quelque partie des biens ou propriétés du domaine public ou de commun usage. — M. Sur les compétences entre les autorités administratives ou entre ces dernières et les tribunaux.

Art. 12. Le conseil d'état fera également son rapport quand les ministres le croiront convenable sur les projets de loi et réglemens de leur ressort, qui leur auront été remis tout formés, ou que le gouvernement les chargera de rédiger. Sur toutes les autres questions sérieuses que le gouvernement soumettra à son examen.

Art. 13. Les traitemens des membres du conseil d'état seront, quant à présent, de 70,000 réaux pour le doyen (président nommé par le roi), de 60,000 pour les conseillers et de 40,000 pour le secrétaire général. Le conseil d'état sera divisé en sections, savoir: la 1° des affaires étrangères, de grâce et justice et affaires de l'église; la 2°, de guerre et marine; la 3°, des finances et de l'intérieur; la 4°, du commerce et des colonies (ultramar) et la 5°, du contentieux.

Voici les détails que nous communiquent quelques personnes honorables de Gibraltar, au sujet du barbare attentat exercé par l'empereur de Maroc sur l'agent consulaire de l'Espagne dans un des ports de l'empire barbaresque :

Ce malheureux jeune homme âgé de 28 ans, se nommait Victor Darmon; il était né à Marseille, et était le représentant de la maison de commerce Salavy, père et fils de cette place: il était établi depuis quelques années dans les ports de Maragon et de Casa Blanca, et était agent consulaire de l'Espagne dans le premier de ces ports. Le corps consulaire et diplomatique qui reside à Tanger,

voyant dans cet acte de barbarie, une violation complète du droit des gens et des traités avec les puissances européennes, se réunirent le 11 du mois passé, et décida d'adresser une note collective et énergique à l'empereur, pour lui demander satisfaction complète d'un si atroce attentat; ceci, indépendamment d'autres notes que lui ont remises le chargé d'affaires d'Espagne et celui de Sardaigne; le premier, par la raison que Darmon était revêtu du caractère d'agent de l'Espagne, et par conséquent sous la sauve-garde de son pavillon; le second, parce qu'il avait été arraché par la violence de la maison de l'agent sarde à Maragon. Il aurait été à désirer que le chargé d'affaires de la France eût ajouté le poids du nom respecté de la nation qu'il représente, comme le réclamait la qualité de naturel de Marseille que possédait la victime de la fureur des barbares du Maroc.

Nous respectons les raisons qu'a pu avoir M. de Nion pour se borner à n'intervenir que comme membre du corps consulaire, et non comme protecteur naturel et immédiat d'un sujet français; et il serait déplorable que par suite d'un respect excessif pour certaines formalités, les fanatiques et sanguinaires barbares fussent libres d'égorger impunément des personnes qui, à leur caractère public, joignent celui de sujets d'une des nations la plus respectée du monde civilisé.

Il aurait été aussi plus convenable, dans l'intérêt de l'humanité, que l'agent de la Grande-Bretagne se fût prononcé avec plus d'énergie, car c'était celui qui pouvait se faire le plus respecter. Il est vraiment affligeant de voir que l'on fonde des missions pour abolir l'esclavage des noirs du Maroc, tandis que l'on laisse égorger les blancs.

Mais quelle que soit la conduite que se proposent de tenir les autres nations, nous avons l'espoir que l'Espagne n'est pas tombée dans un tel état d'abjection qu'elle ait besoin de secours étrangers pour obtenir une réparation proportionnée à l'outrage commis contre un de ses agens; et que si la tête de Nadji-Mura, gouverneur de Maragon, dont les calomnieuses intrigues ont préparé cette sanglante catastrophe, n'est pas offerte en satisfaction, les hommes qui sont à la tête du gouvernement espagnol sauront faire repentir et trembler le sultan Abd-el-Kaman, dont le trône est assis sur des bases plus fragiles qu'on ne le pense.

PORTUGAL.

Les dernières nouvelles de Lisbonne sont du 12 mars. A cette date, la place d'Almeida, où les insurgés se trouvent enfermés, tenait toujours. Le vicomte de Fonte-Nova, qui commande les troupes de la reine, attendait des pièces de gros calibre pour ouvrir le feu contre la place.

— Il a eu, à Coimbre, une émeute, où les étudiants ont joué le rôle principal.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 21 mars. Le sénat s'est réuni hier à 2 heures, et s'est occupé du projet de loi relatif à l'emprunt de 84,656,000 francs, et de l'amendement autorisant le paiement des intérêts à Paris, sous la condition que les frais ne dépasseraient pas 13,000 fr. Ce projet a été adopté par 28 voix contre une. L'opposant a été M. Cassiers qui a déclaré ne pouvoir donner son adhésion à la suspension de l'amortissement pendant huit années.

M. le baron de Macar a fait observer à cette occasion qu'il ne s'agissait pas de suspendre l'amortissement, mais seulement le cumulé des intérêts.

— Dans un article spirituellement écrit, le Journal de Liège dévoile l'un des petits moyens employés par le rapporteur de la section centrale pour justifier la prépondérance dont l'université catholique jouit dans le jury d'examen; la feuille liégeoise s'exprime ainsi :

M. Belacoste dit que toutes les universités n'ont point la même importance numérique, et qu'en concédant le droit de représentation dans chaque jury à chacune des quatre universités, on pourrait commettre de grandes injustices.

« Un mur en ruines ne peut pas donner à son propriétaire le droit d'envoyer au parlement le représentant d'un bourg qui n'existe plus. »

Cette comparaison de M. De la Coste est empruntée à l'Angleterre et au régime des boroughs pourris. Probablement il aura trouvé qu'elle était de circonstance, et, dans sa pensée, le mur en ruines, ne ne peut jamais être l'université de Louvain.

Il semblerait même que c'est la nôtre qui doit représenter l'image de ce vieux pan de muraille. Dans une note on ne peut plus insidieuse, on ne peut plus déloyale, on y dresse un parallèle entre les aspirans des diverses universités, inscrits au jury pendant les quatre dernières années. Louvain est à la tête, Liège à la queue; c'est trop d'honneur, en vérité.

Au premier abord, nous avons été quelque peu étourdis de ces chiffres; nous nous demandions comment la décrépitude avait pu miner notre université, sans que nous nous en fussions aperçus; mais en relisant cette comparaison foudroyante, nous avons découvert que le rapporteur avait été assez ingénieux pour prendre le chiffre des inscriptions devant le jury, au lieu du chiffre des réceptions; et nous avons eu la clé de cet excellent tour d'écobard.

Le chiffre des inscriptions ne prouve rien; il y a une foule d'élèves inscrits qui ne paraissent jamais de l'épreuve. Il y en a une foule d'autres qui sont ajournés. Ces jeunes gens se représentent plus tard; il arrive donc que, dans la statistique de la section centrale, un individu fait double et triple emploi. Ce sont les escadrons du cirque Franconi qui quittent la scène par une coulisse pour rentrer immédiatement par l'autre; l'expédient est connu; mais l'illusion que l'on tolère sur un théâtre ne devrait pas l'être au palais national.

Pour juger la force numérique des établissements, qu'on prenne pour base le nombre des diplômés de docteurs, délivrés par les différens jurys, elle sera beaucoup plus certaine, et nous ne craignons point qu'alors Liège ait à redouter le parallèle. Il se pourrait même faire alors qu'elle occupât le premier rang, tandis qu'on a la honte de la placer actuellement au bas de l'échelle.

Un proverbe dit: Il faut des actions et non pas des paroles; nous répandons, nous, à M. De la Coste: Il faut des diplômes, et non pas des inscriptions.

— On lit dans l'Observateur : Il résulte de la retraite de M. Dabchamps, et nous constatons ce fait avec satisfaction, que la majorité du cabinet persiste dans sa proposition relative au jury d'examen. Désormais MM. Nothomb, Mercier, Goblet et d'Anthon ne peuvent plus reculer.

Comment accorderaient-ils à la majorité parlementaire ce qu'ils ont refusé à leur collègue? Après toutes les concessions que le gouvernement s'est laissé arracher par l'opinion catholique, nous n'osions attendre de lui un acte de fermeté; il est à regretter qu'il conserve jusqu'au bout l'attitude si nouvelle qui vient de prendre.

— Le roi vient d'autoriser M. L. Castrique, ancien magistrat à Ypres, à porter la décoration de chevalier de l'ordre royal grand ducal de la couronne de Chêne, à lui conférée par arrêté du grand-duc des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, en date du 11 décembre dernier.

Maladies nerveuses, maladies mentales.

Parmi les établissemens consacrés au traitement et à la cure des aliénés, il n'en est pas qui présente plus de titres de préférence des familles que la maison de santé du Dr. G. L. homme: une situation admirable, la réunion de toutes les conditions hygiéniques, des méthodes de traitement sanctionnées par une longue expérience, un ensemble de moyens propres à assurer le bien-être des malades, tels sont les avantages réunis à l'établissement de la rue de Charonne n° 161, 163. On remarque dans cet établissement-modèle, des pavillons parés avec jardin, où les aliénés, ou tout autre malade atteints de maladies nerveuses, peuvent être isolés comme à la campagne. (Ecrire franco.)

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 23 mars. (Représentation N° 116.)

A LA DEMANDE GÉNÉRALE la onzième représentation de :

LA REINE DE CHYPRE.

Vu la longueur du spectacle on commencera à SIX heures et demie.

Samedi 30 mars. — Clôture; jusqu'après les Fêtes de Pâques.



MÉDAILLE

à la

MÉMOIRE DE FEU S. EXC. LE MINISTRE FALCHON

Les médailles faites en souvenir de feu S. Exc. le ministre Falchon exécutées avec le plus grand succès par l'habile graveur M. J. WIENER, Bruxelles; se trouvent à Amsterdam, Kalverstraat, n° 12, aux Magasins Boutons, Armes blanches, Equipemens Militaires, etc., de MM. LASSERRE & Co. On peut les avoir en bronze et en argent. 6329

SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR

ENTRE

le Havre et la Hollande.

Le steamer **Hambourg**, capitaine Maressal de Marsilly, partira de Rotterdam, lundi prochain 25 mars, à 9 heures du matin. S'adresser à MM. Smith et Co., Bombyss, A 770, Rotterdam. 6326

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 21 Mars.

Table with columns for 'COURS', 'OUVERT', 'FERMÉ'. Rows include: Dette active, Dito ditto, Dito des Indes, Syndicat, Dito, Sociétés de Commerce, Dito nouvelle, Emprunt de 1836, Chemin de fer du Rhin, Dito de Harlem, Dito de Rotterdam, Act. du lac de Harlem, Oblig. Hope & C. 1798 & 18165, Dito 1836, Inscript. au Grand Livre, Certificats au ditto, Russie: Dito inscriptions 1831 & 1833, Emprunt de 1840, Id. chez Stieglitz et Comp., Espagne: Dette différée à Paris, Belfered, Ardoins, Obligations Goll. & Comp., Autriche: Dito métalliques, Dito ditto, France: Inscript. au Grand-Livre, Pologne: Actions 1836, Brésil: Emprunt à Londres 1824, Portugal: Obligations à Londres.

Bourse de Paris du 20 Mars.

Table with columns for 'COURS', 'OUVERT', 'FERMÉ'. Rows include: Cinq pour cent, Trois pour cent, Emprunt Ardoins, Anc. différé, Espagne: Nouv. dito, Passive, Naples: Certificats Falconet, Pays-Bas: Dette active, Belgique: Dito, Banque belge, États-Unis: Obligations de la Banque.

Bourse d'Anvers du 21 Mars.

Métalliques, 5 1/2 % ». — Naples, 5 % ». — Ardoins, 5 % 21 1/2. Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 60. — Coupons, après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, sans variation. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 19 Mars.

3 % Consol. 98 1/2. — 2 1/2 % Holl., 57 1/2. — 5 % 101 1/2, 102. — 5 % (Emp.). — Esp. 5 % 24 1/2. — Id. 3 % ». — Port. 5 % 46 1/2, 47. — Id. 5 % ». — Russie, ».

Bourse de Vienne du 14 Mars.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 100. — Dito, 3 % 77 1/2. — 1834. ». — Actions de la Banque 1640.

LA HAYE, chez Léopold Loebenber, Laga Nieuwe...